

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

4 MAI 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 mai 2020 par voie téléphonique.

Sont présents à cette conférence téléphonique présidée par la mairesse Louise Lebrun les conseillers suivants :

M. Robert Chrétien Mme Marilou Carrier Mme Nicole Poirier Mme Louise Boutin M. Philippe Daoust M. Roland Czech

Assiste également à la séance, par voie téléphonique : Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE 2020-05-01

Louise Boutin Proposé par Appuyé par Robert Chrétien Que la séance soit ouverte.

> ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2020-05-02

Proposé par Nicole Poirier Appuyé par Roland Czech

Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE **LUNDI 4 MAI 2020 PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
- 1.2 Séance publique par voie téléphonique ®
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 ®

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)



No de résolution ou annotation

| 3. | MINIS' | |
|----|--------|--|
| | | |
| | | |

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2020 ®
- 3.3 Demande de PIIA 2020-03-001 ®
- 3.4 Demande au gouvernement fédéral TECQ 2019-2023 ®
- 3.5 Réparation purge et flottes ®
- 3.6 Abrogation résolution congrès COMBEQ®
- 3.7 Abrogation résolution congrès ADMQ ®
- 3.8 Amendement résolution Achat armoire produits inflammables ®
- 3.9 Nettoyage tapis hôtel de ville ®
- 3.10 Marquage des dos d'âne et traverses de piétons ®
- 3.11 Premier versement Analyse de vulnérabilité ®
- 3.12 Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ®
- 3.13 Achat afficheur et analyseur de vitesse ®
- 3.14 Accessibilité internet haute-vitesse ®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.2 Dépôt du Rapport du superviseur à l'assainissement des eaux

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard Directrice générale

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-05-03 SÉANCE PUBLIQUE PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE

Le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par voie téléphonique.



No de résolution ou annotation

Les conseillers suivants sont présents à cette séance par voie téléphonique : M. Robert Chrétien, Mme Marilou Carrier, Mme Nicole Poirier, Mme Louise Boutin, M. Philippe Daoust et M. Roland Czech. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de la mairesse Louise Lebrun.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière, et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres :

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Philippe Daoust appuyé par Marilou Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique. De plus, la publication d'un enregistrement audio apparaîtra au site internet de la municipalité dès que cet enregistrement sera disponible.



ou annotation 2020-05-04

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

Proposé par Louise Boutin Appuyé par Marilou Carrier

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit accepté tel que rédigé et qu'il soit résolu de renoncer à la lecture dudit procès-verbal.

> ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

AUCUNE REQUÊTE - HUIS CLOS

ADMINISTRATION

Comptes Desjardins Municipalité de Sainte-Barbe

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Du Haut-St-Laurent

0120064-EOP Épargne avec opérations (C) Solde **94 398,35 CAD**

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Du Haut-St-Laurent

0120064-ET1 Compte avantage entreprise Solde **357 512,66 CAD**

Solde 451 911,01 CAD

2020-05-05

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Nicole Poirier Proposé par Louise Boutin Appuyé par

Que les comptes fournisseurs de la liste au 30 avril 2020 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés.

Liste des factures au 30 avril 2020 235 800.75 \$ (ristourne TPS enlevée) Liste des salaires d'avril 2020 42 201.63 \$ (conseil, employés, préposés patinoire, pompiers) Immobilisations au 30 avril 2020 0\$ (ristourne TPS enlevée) TOTAL = 278 002.38 \$



DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Robert Chrétien appuyé par Roland Czech

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je soumets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2020. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard Directrice générale et secrétaire-trésorière

> ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-05-07 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-03-0001

Demande de PIIA pour les lots # 6 245 291 et # 6 245 292 adjacents à la Rue de Moissons à Sainte-Barbe :

Considérant que le requérant (Développement InnoConcept) demande l'autorisation de construire deux unités d'habitations unifamiliales jumelées d'un étage, soit le modèle <u>L'Édimbourg</u> avec les revêtements extérieurs ainsi que les choix de couleurs qui pourront être construits sur les deux lots suivants, soit le # 6 245 291 et le # 6 245 292 donnant sur la Rue de Moissons;

Considérant le milieu d'insertion et le cadre bâti existant;

Considérant l'architecture observer des nouvelles constructions sur ce tronçon de la Rue des Moissons;

Considérant l'analyse règlementaire effectuée par le Service de l'urbanisme dans le cadre de la demande;

Considérant les objectifs et critères d'évaluation du règlement sont respectés;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Philippe Daoust Appuyé par Nicole Poirier

Que le Conseil Municipal de Sainte-Barbe accepte la demande de PIIA 2020-03-0001, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'autoriser la construction de deux unités d'habitations unifamiliales jumelées (L'Édimbourg) sur les lots 6 245 291 et 6 245 292, le tout tel que représenté aux documents



soumis dont les choix de matériaux des revêtements extérieurs ainsi que les couleurs par le demandeur, soit l'option Q.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-05-08 DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL – TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral:

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Louise Boutin ET APPUYÉ PAR Marilou Carrier

DE transmettre copie de cette résolution incluant le préambule à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à la Ministre fédérale de l'infrastructure et des collectivités Mme Catherine McKenna, à la députée fédérale de Salaberry-Suroît Mme Claude



No de résolution ou annotation

Debellefeuille ainsi qu'à la députée provinciale de Huntingdon Mme Claire Isabelle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-05-09 RÉPARATION PURGE ET FLOTTES

DÉPENSE 02-414-00-522

Proposé par Roland Czech Appuyé par Louise Boutin

Que soit autorisée la réparation de la purge à air ainsi que les flottes des postes de pompage tel que la soumission du 1^{er} avril 2020 auprès de la firme « **Les Contrôles PROVAN Associés Inc.**» aux coûts de 1 720\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-05-10 ABROGATION RÉSOLUTION CONGRÈS COMBEQ DÉPENSE 02-160-00-454

Proposé par Robert Chrétien Appuyé par Nicole Poirier

Que soit abrogée la résolution numéro 2020-02-18 concernant l'inscription et l'allocation du congrès 2020 de la COMBEQ pour l'inspecteur municipal suite à son annulation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-05-11 ABROGATION RÉSOLUTION CONGRÈS ADMQ

DÉPENSE 02-160-00-454

Proposé par Marilou Carrier Appuyé par Roland Czech

Que soit abrogée la résolution numéro 2020-02-19 concernant l'inscription et l'allocation du congrès 2020 de l'ADMQ pour la directrice générale et son adjointe suite à son annulation.



ou annotation **2020-05-12**

AMENDEMENT RÉSOLUTION ARMOIRE PRODUITS

INFLAMMABLES

DÉPENSES: 02-320-00-526

Proposé par Robert Chrétien Appuyé par Nicole Poirier

Que soit amendée la résolution 2020-04-16 pour autoriser l'achat d'une armoire pour les produits inflammables du garage municipal afin de modifier le fournisseur pour Tenaquip au coût de 1059\$ plus les taxes applicables, livraison incluse.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-05-13 NETTOYAGE TAPIS HÔTEL DE VILLE

DÉPENSE 02-190-00-522

Proposé par Philippe Daoust Appuyé par Marilou Carrier

Que la firme « Les Nettoyages Jocelyn Leroux » soit mandatée pour le nettoyage des tapis de l'hôtel de ville aux coûts de 340\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-05-14 MARQUAGE DES DOS D'ÂNE ET TRAVERSES PIÉTONS 02-355-00-629

Proposé par Roland Czech Appuyé par Robert Chrétien

Que la firme Ligne dynamique 2005 Inc. soit retenue pour le marquage des dos d'âne et des traverses de piétons aux coûts de 1 875\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-05-15 PREMIER VERSEMENT - ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ 59-131-01-999

Proposé par Nicole Poirier Appuyé par Louise Boutin

Que soit autorisé le premier versement à l'organisme Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour les services professionnels de l'analyse de vulnérabilité de l'eau potable (50% du montant lors du démarrage), soit 17 516\$ sans taxes.



2020-05-16

VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Barbe a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Barbe désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Louise Boutin APPUYÉ par Marilou Carrier

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE madame Chantal Girouard, directrice générale soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-05-17 ACHAT AFFICHEUR ET ANALYSEUR DE VITESSE 59-131-01-999

Proposé par Robert Chrétien Appuyé par Roland Czech

Que soit autorisé l'achat d'un afficheur et analyseur de vitesse chez la firme Trafic Innovation aux coûts de 4 296.57\$ plus les taxes applicables tel que la soumission numéro 112132 (1).



ACCESSIBILITÉ INTERNET HAUTE-VITESSE

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

Il est proposé par : Nicole Poirier Appuyé par : Philippe Daoust

ET RÉSOLU de demander à Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-Suroît de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-05-19

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois d'avril 2020, soit déposé tel que présenté.

2020-05-20

DÉPÔT DU RAPPORT DU SUPERVISEUR AU TRAITEMENT DES EAUX

Que le rapport du superviseur au traitement des eaux, pour le mois d'avril 2020, soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-05-21

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Le rapport du service d'incendie pour le mois de mars et avril 2020 n'a pas été déposé.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2020-05-22

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS

Le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour les mois de janvier, février et mars 2020 n'a pas été déposé.

2020-05-23

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT

Le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de mars et avril 2020 n'a pas été déposé.



2020 de résolution 2020 de 15 de 15

DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'avril 2020, soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2020-05-25 CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance d'avril 2020 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

AUCUNE REQUÊTE

La mairesse invite les citoyens à poser des questions sur divers sujets advenant la nécessité de plus d'informations.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-05-26 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Roland Czech Appuyé par Philippe Daoust

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Louise Lebrun Chantal Girouard
Mairesse Directrice générale et

secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)